



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT
Tél : 04 71 08 51 11
Mail : mairie@saintvincent43

ARRETE MUNICIPAL N°42

Occupation temporaire du domaine public

PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT,

Vu la demande de permission de voirie déposée par SAS FACAD'ISO, adresse : 29 Bis, chemin du Buisson 43000 LE PUYEN VELAY pour des travaux de ravalement de façades,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

ARRETE

Article 1 : Les travaux décrits dans la demande de permission de voirie susvisée peuvent être entrepris à partir de du 8 juin pour une durée de 25 jours.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise SAS FACAD'ISO.

Article 3 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 08 juin 2023

Le Maire,
Jean-Benoît Girodet

